

## PACS

---

Il est nécessaire de remplir le formulaire en ligne ci-après ou de se rendre en mairie pour retirer le dossier et y joindre les pièces à fournir.

Dès que le dossier est complet, prendre rendez-vous pour conclure votre Pacs auprès de l'officier d'Etat civil de la mairie. La présence des deux personnes est obligatoire au dépôt du dossier.

### **Allocation chômage d'aide au retour à l'emploi (ARE)**

L'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) est un revenu de remplacement versé par France Travail (anciennement Pôle emploi), sous certaines conditions, aux personnes inscrites comme demandeurs d'emploi et involontairement privés d'emploi.

> [Salarié du secteur privé](#)

> [Agent public](#)

## Où s'adresser ?

### France Travail pour demandeurs d'emploi (anciennement Pôle emploi) - 3949

---

Par téléphone

**39 49**

Pour actualiser votre situation, signaler un changement de situation, vous informer d'un paiement : service automatisé 7 jours/7, 24 heures/24 - Service gratuit + prix appel

Pour être mis en relation avec un conseiller pour vous inscrire, vous renseigner, modifier un rendez-vous : service accessible aux horaires fixés par chaque agence France Travail (anciennement Pôle emploi) - Service gratuit + prix appel

**Depuis l'étranger : + 33 1 77 86 39 49**

Par messagerie

Accès via le [formulaire de contact](#)

### Pour en savoir plus

› [Indemnisation chômage des intermittents du spectacle](#)

France Travail

› [Indemnisation du chômage à Mayotte](#)

Unédic

### Voir aussi...

› [Revenu de solidarité active \(RSA\)](#) (particuliers)

› [Allocation de solidarité spécifique \(ASS\) et aides à la reprise d'activité](#) (particuliers)

#### Questions - Réponses



› [Comment sont remboursées les sommes versées à tort par France Travail \(anciennement Pôle emploi\) ?](#) (particuliers)

› [En cas de décès d'un demandeur d'emploi, qui peut percevoir l'allocation décès ?](#) (particuliers)

› [Comment est calculé le salaire journalier de référence ?](#) (particuliers)

› [Les allocations chômage peuvent-elles être supprimées ?](#) (particuliers)

### Allocation chômage d'aide au retour à l'emploi (ARE)

L'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) est un revenu de remplacement versé par France Travail (anciennement Pôle emploi), sous certaines conditions, aux personnes inscrites comme demandeurs d'emploi et involontairement privés d'emploi.

› [Salarié du secteur privé](#)

› [Agent public](#)

### Où s'adresser ?

France Travail pour demandeurs d'emploi (anciennement Pôle emploi)  
- 3949

Par téléphone

**39 49**

Pour actualiser votre situation, signaler un changement de situation, vous informer d'un paiement : service automatisé 7 jours/7, 24 heures/24 - Service gratuit + prix appel

Pour être mis en relation avec un conseiller pour vous inscrire, vous renseigner, modifier un rendez-vous : service accessible aux horaires fixés par chaque agence France Travail (anciennement Pôle emploi) - Service gratuit + prix appel

**Depuis l'étranger : + 33 1 77 86 39 49**

Par messagerie

Accès via le [formulaire de contact](#)

## France Travail (anciennement Pôle emploi)

---

### Pour en savoir plus

› [Indemnisation chômage des intermittents du spectacle](#)

France Travail

› [Indemnisation du chômage à Mayotte](#)

Unédic

### Voir aussi...

› [Revenu de solidarité active \(RSA\)](#) (particuliers)

› [Allocation de solidarité spécifique \(ASS\) et aides à la reprise d'activité](#) (particuliers)

#### Questions - Réponses



› [Comment sont remboursées les sommes versées à tort par France Travail \(anciennement Pôle emploi\) ?](#) (particuliers)

› [En cas de décès d'un demandeur d'emploi, qui peut percevoir l'allocation décès ?](#) (particuliers)

› [Comment est calculé le salaire journalier de référence ?](#) (particuliers)

› [Les allocations chômage peuvent-elles être supprimées ?](#) (particuliers)

## CONTACT



VILLES  
& PAYS  
D'ART &  
D'HISTOIRE

### MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

### HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)